

Résultat intermédiaire
2 octobre 2006

Offre publique d'Achat sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 chacune en mains du public de Agie Charmilles Holding AG, Zoug

+GF+

GEORG FISCHER

Georg Fischer AG
Schaffhouse

Le 31 août 2006, Georg Fischer AG (ci-après «**Georg Fischer**») a présenté une offre publique d'Achat (ci-après «**l'Offre**») portant sur toutes les actions nominatives de Agie Charmilles Holding AG («**Agie Charmilles**» et «**les Actions Agie Charmilles**» respectivement) en mains du public. Le prix de l'Offre se chiffre à CHF 150.00 net par Action Agie Charmilles.

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE

A l'expiration de l'Offre, le 27 septembre 2006, 350'946 Actions Agie Charmilles ont été présentées à l'Offre. Cela correspond à 39.34% des 892'044 Actions Agie Charmilles qui se trouvaient en mains du public au moment de la publication de l'Offre. En outre, Georg Fischer a acquis à la Bourse et hors Bourse, pendant la période de l'Offre, 66'330 Actions Agie Charmilles, ce qui correspond à 7.44 % supplémentaires des Actions Agie Charmilles se trouvant en mains du public au moment indiqué. Au total, le taux d'acceptation s'élève donc à 46.78 %.

Compte tenu des Actions Agie Charmilles déjà détenues par Georg Fischer et Agie Charmilles Management AG avant la publication de l'Offre, la participation de Georg Fischer se chiffre au total à 90.28 % du capital-actions et des droits de vote de Agie Charmilles.

**ACCOMPLISSEMENT DES
CONDITIONS**

L'Offre est sujette aux conditions suivantes:

a) Au terme de la durée de l'Offre la somme des Actions Agie Charmilles détenues par Georg Fischer et celles faisant l'objet d'une acceptation valable dans le cadre de cette Offre atteint au moins 90 % de l'ensemble des Actions Agie Charmilles. Cela correspond à 4'397'733 Actions Agie Charmilles.

b) Aucun jugement, aucune décision judiciaire ni aucun acte d'une autorité n'interdit ou ne rendent illicite l'Offre ou son exécution.

La condition a) de l'Offre est remplie. La condition b) de l'Offre est une condition résolutoire au sens de l'art. 13 al. 4 de l'ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition.

Sous réserve de la condition résolutoire b) – dont l'accomplissement ne peut être constaté qu'après l'écoulement du délai supplémentaire – l'Offre a donc abouti.

DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

Conformément au chiffre 2.5 du prospectus de l'Offre, un délai supplémentaire de dix jours boursiers pour accepter l'Offre courra du 2 au 13 octobre 2006, à 16 heures (heure suisse).

**INFORMATION ET
ENREGISTREMENT**

Déposant:

Les actionnaires qui conservent leurs Actions Agie Charmilles dans un compte de dépôt ouvert, et qui n'ont pas encore accepté l'Offre, seront informés de l'Offre par leur banque de dépôt et sont priés de procéder selon les instructions de leur banque de dépôt.

Les actionnaires qui conservent leurs Actions Agie Charmilles à leur domicile et les autres actionnaires qui n'ont pas leurs actions dans un compte de dépôt ouvert:

Les actionnaires qui gardent leurs Actions Agie Charmilles à la maison ou dans un coffre à la banque, tout comme les collaborateurs de Agie Charmilles dont les actions sont dans un compte de dépôt auprès du registre des actions, et qui n'ont pas encore accepté l'Offre, seront informés de l'Offre à travers le registre des actions de Agie Charmilles et sont priés de procéder selon les instructions de ce dernier.

**PAIEMENT DU PRIX DE
L'OFFRE**

Le prix de l'Offre pour les Actions Agie Charmilles présentées à l'Offre sera probablement payé le 20 octobre 2006.

BANQUE MANDATÉE

Credit Suisse

Agie Charmilles Holding AG

Actions nominatives
non présentées

Numéro de valeur

273 523

ISIN

CH 000 273523 8

Symbole Ticker

AGIN

Actions nominatives
présentées

2 679 147

CH 002 679147 2

AGINE

Investment Banking • Private Banking • Asset Management

CREDIT SUISSE 